BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 590

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260024. *Date de parution :* 5 février 2026. *Annonce numéro :* 645. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

993 334 580 RCS Montpellier.
AMOTERRA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 1 Ter, Zac des Vautes, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
Origine du fonds : établissement principal acquis par achat au prix stipulé de 2200000.00 euros.
Etablissement : établissement principal.
Activité : prélever et multiplier localement des champignons mycorhiziens adaptés aux terroirs pour stimuler la croissance des plantes et améliorer la structure des sols. ces biostimulants augmentent la résilience aux stress abiotiques, remplacent efficacement les engrais chimiques et renforcent la biodiversité des cultures..
Adresse : 1er Ter Zac des Vautes, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
Précédent propriétaire : 838 654 788 RCS Montpellier. **MYCEA.**
Date de commencement d'activité : 31 décembre 2025.
Publication légale : L'Agglo-rieuse *du* 4 février 2026.
Oppositions : Election de domicile : AMOTERRA 761 Rue des Vautes 34980 Saint-Gély-du-Fesc pour la validité et pour la correspondance : AMOTERRA 761 Rue des Vautes 34980 Saint-Gély-du-Fesc Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce..
Commentaires : Acte en date du 30/12/2025 enregistré au SPFE DE MONTPELLIER 2 le 22/01/2026 sous le numéro Dossier : 2026 00004613 Référence : 3404P02 2026 A 00205 Adresse de l'ancien propriétaire: 162 Rue du Caducée Cs 75095 34197 Montpellier Cedex 5.